

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

### 1 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Caroline Percheron est élu à l'unanimité secrétaire de séance

### 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 10/04/2017

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 10/04/2017 et à l'approuver en séance

Le conseil, avec 4 CONTRE, 24 POUR approuve le procès-verbal du 10/04/2017

### 3 - AFFAIRES FINANCIÈRES :

La présentation des affaires financières est réalisée par M POPLINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL + AFFECTION DE RESULTATS**  
Le Maire ne participant pas au vote  
Le Conseil approuve le CA 2016, budget général avec  
21 POUR et 6 Contre
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET EAU + AFFESTATION DE RESULTATS**  
Le Maire ne participant pas au vote  
Le Conseil approuve le CA 2016, budget EAU avec  
27 POUR
- **COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL -**  
Le Conseil est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion de l'exercice 2016 dressé par le receveur municipal :  
Le Conseil  
A l'unanimité  
Approuve le Compte de gestion 2016 Budget Principal

## COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET EAU

Le Conseil

A l'unanimité

Approuve le Compte de gestion 2016 Budget Eau

- **BUDGET PRIMITIF 2017 -BUDGET EAU**

Le Conseil est appelé à délibérer sur le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2017

- BUDGET EAU
- Le Conseil
- Avec 16 POUR et 12 CONTRE
- Approuve le Budget Primitif Eau 2017

- **TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2017**

Le Maire a proposé, pour l'exercice 2017, de maintenir les taux des taxes d'imposition, ci-après

. taxe d'habitation	: 22.42 %
. taxe foncier bâti	: 15,52 %
. taxe foncier non bâti	: 19.44 %
. CFE	: 17.10 %

- Le Conseil
  - A l'unanimité
- Approuve le maintien des taux des taxes pour l'année 2017

- **BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil est appelé à délibérer sur le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2017-

Le BP 2017, section fonctionnement, est adopté avec 4 contre

Près de 41 opérations d'investissement étaient proposées.

Le BP 2017 est voté par opérations pour la section d'investissement, avec rejet d'une opération : création d'un parking sis aux Marronniers avec 16 Contre - 12 POUR - Les autres opérations sont votées à la majorité et à l'unanimité.

- **DOTATION AUX PROVISIONS**

La **dotation aux provisions** est une écriture comptable qui intervient lors de la clôture d'un exercice.

En vertu du principe d'indépendance entre les exercices comptables, toute charge relative à un exercice doit être enregistrée dans les comptes de cette période même si la dette n'est pas encore certaine ou que son montant n'est pas encore connu.

La dotation aux provisions permet de répondre à cette contrainte comptable.

La dotation aux provisions est une opération comptable qui consiste à constater une charge à payer ultérieurement.

Le Conseil à l'unanimité autorise une dotation aux provisions de 200 000€

- **TARIFS PUBLICS 2017- VACATIONS FUNERAIRES**

**Le Conseil**

**A l'unanimité**

**Fixe le tarif des vacations funéraires à percevoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 à 21€**

**8- DIVERS**